



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 13

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22/03/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mars 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), M. LAFOURCADE, Mme DARGELOSSE, M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mme THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mme BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mme GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), MM. DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient absentes non excusé : Mmes DUBOIS-MAURY, CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Adhésion aux FRANCAS pour 2018 et Charte d'engagements partagés entre la commune et les FRANCAS des LANDES

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser :

- L'adhésion de la commune aux FRANCAS des LANDES pour l'année 2018
- M. le Maire à intervenir à la signature de la convention d'engagements partagés entre la commune et les FRANCAS des LANDES

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

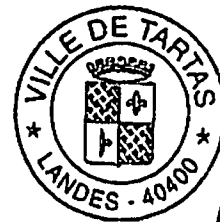


ID : 040-214003139-20180328-2018_B10-DE

AUTORISE l'adhésion de la commune aux FRANCAS des LANDES pour l'année 2018.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de la convention d'engagements partagés entre la commune et les FRANCAS des LANDES.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



les francas

(L'éducation en mouvement)

Demande d'adhésion collective 2018

Je soussigné(e), Nom, Prénom et qualité :

agissant au nom de déclare

☐ adhérer à l'Association Départementale des Francas des Landes pour l'année 2018*

et

☐ avoir signé la charte d'engagements partagés* (jointe)

ou ☐ souhaiter une rencontre pour présenter la démarche* le :

Fait à le 2018

Signature

Cachet

* cocher la case correspondante

NOM DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT

E-mail* :

NOM ET ADRESSE DU SECRETAIRE

E-mail* :

NOM ET ADRESSE DU TRESORIER

E-mail* :

NOM, ADRESSE ET QUALITE DU
CORRESPONDANT PERMANENT

E-mail* :

☎ :

* à remplir obligatoirement

E-mail* :

Les Francas des Landes 3, Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan Tél. : 05.58.46.33.54

Email : contact@francas40.fr - Site internet www.francas40.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Ville de Tartas

Adhésion collective des personnes morales

(Les associations ou collectivités pouvant être organisatrices d'activités enfants ou non)

CHARTRE D'ENGAGEMENTS PARTAGÉS

« L'Education c'est l'ensemble des influences d'origines et de nature diverses qui s'exercent, volontaires ou non, sur l'individu ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent à la création et au développement de sa personnalité. ». (Congrès des Francas 1989)

L'Education de l'Enfant est globale et continue.

Le premier espace éducatif de l'enfant est la famille ; c'est là qu'un enfant fait ses premières découvertes, conduit ses premières expériences, construit ses repères.

Le milieu scolaire exerce une influence décisive mais limitée dans ses objectifs et dans sa durée.

Avec la famille et l'école, le temps libre participe également de l'éducation. Il offre aux enfants et aux jeunes une grande diversité de situations à vivre qui, bien que ludiques, offrent des motivations à apprendre participant ainsi à l'ancrage des acquisitions scolaires. Il est un espace de liberté, permettant à chacun de satisfaire et d'éveiller son intérêt, d'exercer librement son imagination, sa créativité.

Il est aussi un espace d'expression, de participation et d'engagement des enfants et des jeunes.

Ces trois espaces sont complémentaires mais une mobilisation importante des différents acteurs est encore nécessaire pour faire reconnaître le temps libre comme un espace et un temps éducatif ainsi que pour promouvoir les projets éducatifs territoriaux.

Enfin l'accessibilité de tous reste un combat : pour bénéficier de loisirs chaque enfant doit pouvoir disposer de propositions éducatives diversifiées et de qualité à proximité de son domicile. Les familles en situation de précarité et de pauvreté doivent faire l'objet d'un accompagnement volontariste approprié.

La Ville de Tartas

et les Francas des Landes souhaitent promouvoir cette conception de l'éducation et conviennent d'unir leurs actions pour apporter des réponses adaptées au territoire local.

L'adhésion aux Francas concrétise ces engagements.

La Ville de Tartas adhère au projet des Francas, les Francas mobilisent leurs moyens pour accompagner la mise en œuvre du projet éducatif.

Cet accord est concrétisé dans la Charte d'engagements partagés. Il est spécifique et va bien au delà des usages liés à l'adhésion simple.



1- LE PROJET DES FRANCAS

Il affirme des valeurs telles que l'humanisme, la liberté, la solidarité, la laïcité, la paix.

Il définit des principes qui doivent caractériser la société :

- Une république et une démocratie fondées sur le respect et la mise en œuvre des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- Une société tournée vers l'avenir et porteuse de progrès pour tous les hommes.
- Une société qui considère l'éducation comme moteur de développement et de progrès humain.
- Une société prenant en compte le développement durable.

Pour les années 2015 à 2020 c'est le projet élaboré au Congrès d'Amiens en octobre 2014 qui précise les orientations éducatives des Francas. La stratégie nationale et les projets départementaux le mettent en œuvre.

Les Francas des Landes, en coopération avec leurs adhérents, construisent chaque année un programme départemental.

2- LES DROITS ET LES DEVOIRS DE L'ADHERENT COLLECTIF

(Personne Morale Adhérente)

Adhérer résulte d'une démarche volontaire : des personnes physiques et des personnes morales (associations, collectivités et structures inter communales) affirment partager les projets pour l'enfance et la jeunesse ; ils deviennent ainsi acteurs d'une fédération d'éducation populaire, ils en acceptent les règles de fonctionnement, ils peuvent les faire évoluer.

Payer une cotisation ouvre des droits mais c'est également un engagement pour soutenir et encourager un acteur associatif laïque promoteur d'une cause pour les enfants et les jeunes.

Les adhérents collectifs construisent et enrichissent un réseau dont ils seront les premiers utilisateurs. Ils participent aux échanges, apportent des contributions, ils peuvent offrir des prestations, en personnels, en matériels. Au delà de l'échange monétaire, ils enrichissent l'influence et les performances de l'association départementale.

L'adhérent collectif bénéficie des actions du programme de l'Association départementale des Francas dont il reste un acteur co-construteur.

- la vie statutaire (être électeur et éligible) et la gouvernance (rencontres, groupes, commissions). Au delà des statuts qui encadrent précisément les actes, la participation aux autres groupes est ouverte aux professionnels, aux élus, aux parents.
- l'information et la communication (accès au centre de ressources), accès public et accès réservé (intranet) au site web. Mise à disposition d'un site spécifique à l'adhérent.
- la formation et la qualification (accueil prioritaire dans des sessions du BAFA, du BAFD et de la formation continue des animateurs occasionnels et des professionnels), invitation aux journées d'études. Les professionnels peuvent être partie prenante de l'encadrement.
- l'organisation d'actions de formation de proximité sur un site du territoire.
- l'accès aux prestations du Comité de la JPA.
- les opérations départementales d'animation pour les enfants sont accessibles mais au delà la co construction d'une initiative territoriale pour créer « un événement labellisé » (public enfant, jeune ou adulte...) est envisageable,
- les prestations du secteur « Conseil en Développement » qui ne sont pas incluses au paragraphe 3 de la présente charte font l'objet d'une tarification spéciale aux adhérents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



3- UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE

Au-delà des prestations déclinées ci-dessus,

La Ville de Tartas bénéficie d'un accompagnement spécifique défini suite à un diagnostic partagé.

L'accompagnement portera sur la mise en œuvre de la politique jeunesse de la ville de Tartas.

Les Francas accompagneront l'animateur jeunesse dans la démarche d'ouverture et d'animation de l'espace jeunes.

D'autre part durant l'année 2018, la faisabilité d'organiser un séjour international en 2019, co-construit entre les Francas et la ville de Tartas sera étudiée.

4- LA DUREE DES ENGAGEMENTS

- Les engagements partagés et l'accompagnement spécifique sont arrêtés pour **trois ans**. Un accord des deux parties peut les modifier à tout moment.
- L'adhésion se concrétise par le paiement d'une cotisation révisée **annuellement**. L'appel à cotisation fait l'objet d'un document distinct.

5- SIGNATURE DE LA CHARTE

La Ville de Tartas,

représentée par son Maire, Monsieur Jean-François Broquères

Les Francas des Landes,

représentés par leur présidente, Madame Viviane Loumé-Seixo

s'engagent à coopérer dans le cadre de cette charte d'engagements réciproques qui accompagne l'adhésion.

Pour la Ville de Tartas

Pour les Francas des Landes

Le Maire

La Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

**les francas**

L'éducation et le mouvement

Demande d'adhésion collective 2018**Affiliation des personnes morales, ou adhésion collective**

(Les associations ou collectivités pouvant être organisatrices d'activités enfants ou non)

Mesdames et Messieurs les Président(e)s

Mesdames et Messieurs les Maires

Une demande d'adhésion, un renouvellement sont des actes fondateurs de la vie associative. La loi de 1901, loi de libertés permet à des citoyens volontaires de mettre leurs idées en commun et de trouver les moyens pour défendre une cause. C'est à cette démarche que je vous invite en sollicitant votre adhésion.

L'adhésion aux Francas des Landes se concrétise par la signature de "la Charte d'Engagements Partagés", elle comprend trois parties : le projet des Francas, nos engagements respectifs et un accompagnement spécifique dont les objets sont définis conjointement entre vous et les Francas des Landes.

En 2018, nous vous proposons de signer une nouvelle « Charte d'Engagements Partagés » qui ouvre droit à un nouvel accompagnement. Je vous invite à inscrire dans le paragraphe concerné votre demande et nous nous rencontrerons pour finaliser notre intervention.

De plus, le programme 2018-2020 des Francas des Landes priorise des orientations qui associent les organisations affiliées, à savoir :

- Accompagner la mise en vie ou le développement des projets jeunesse
- Promouvoir la place du jeu dans l'action éducative et accompagner la mise en place d'espaces jeux dans les centres de loisirs, de ludothèques ou de ludobus sur les territoires
- Agir pour que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant soit le cadre de référence des projets éducatifs et pédagogiques
- Favoriser l'accès de tous les enfants et les jeunes aux loisirs éducatifs et plus particulièrement ceux qui sont en situation de pauvreté et de précarité

Si ces orientations font écho à vos projets, construisons ensemble les modalités d'accompagnement par les Francas de vos actions en mettant en œuvre les principes de co-construction et de mutualisation.

C'est là où vivent les enfants et les adolescents que se mesure l'impact de toute action éducative. Clarifier, consolider nos coopérations, renforcer nos engagements réciproques au service de votre projet local et de celui des Francas voilà ce que je vous propose de réussir ensemble.

La Présidente,

Viviane Loumé-Seixo

➤ Comment adhérer ?

Renseignez les documents suivants, signez la demande d'adhésion et renvoyez le tout, accompagné de votre règlement avant le 19 mars 2018.

➤ Comment solliciter un accompagnement dans le cadre de "la Charte d'Engagements Partagés" ?

Contactez Evelyne Broustaut, directrice des Francas des Landes.

Les Francas des Landes 3, Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan Tél. : 05.58.46.33.54

Email : contact@francas40.fr - Site internet www.francas40.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

**les francas**

L'ÉDUCATION EN MOUVEMENT

Demande d'adhésion collective 2018**Affiliation des personnes morales, ou adhésion collective**

(Les associations ou collectivités pouvant être organisatrices d'activités enfants ou non)

Mesdames et Messieurs les Président(e)s

Mesdames et Messieurs les Maires

Une demande d'adhésion, un renouvellement sont des actes fondateurs de la vie associative. La loi de 1901, loi de libertés permet à des citoyens volontaires de mettre leurs idées en commun et de trouver les moyens pour défendre une cause. C'est à cette démarche que je vous invite en sollicitant votre adhésion.

L'adhésion aux Francas des Landes se concrétise par la signature de "la Charte d'Engagements Partagés", elle comprend trois parties : le projet des Francas, nos engagements respectifs et un accompagnement spécifique dont les objets sont définis conjointement entre vous et les Francas des Landes.

En 2018, nous vous proposons de signer une nouvelle « Charte d'Engagements Partagés » qui ouvre droit à un nouvel accompagnement. Je vous invite à inscrire dans le paragraphe concerné votre demande et nous vous rencontrerons pour finaliser notre intervention.

De plus, le programme 2018-2020 des Francas des Landes priorise des orientations qui associent les organisations affiliées, à savoir :

- Accompagner la mise en vie ou le développement des projets jeunesse
- Promouvoir la place du jeu dans l'action éducative et accompagner la mise en place d'espaces jeux dans les centres de loisirs, de ludothèques ou de ludobus sur les territoires
- Agir pour que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant soit le cadre de référence des projets éducatifs et pédagogiques
- Favoriser l'accès de tous les enfants et les jeunes aux loisirs éducatifs et plus particulièrement ceux qui sont en situation de pauvreté et de précarité

Si ces orientations font écho à vos projets, construisons ensemble les modalités d'accompagnement par les Francas de vos actions en mettant en œuvre les principes de co-construction et de mutualisation.

C'est là où vivent les enfants et les adolescents que se mesure l'impact de toute action éducative. Clarifier, consolider nos coopérations, renforcer nos engagements réciproques au service de votre projet local et de celui des Francas voilà ce que je vous propose de réussir ensemble.

La Présidente,

Viviane Loumé-Seixo

➤ Comment adhérer ?

Renseignez les documents suivants, signez la demande d'adhésion et renvoyez le tout, accompagné de votre règlement avant le 19 mars 2018.

➤ Comment solliciter un accompagnement dans le cadre de "la Charte d'Engagements Partagés" ?

Contactez Evelyne Broustaut, directrice des Francas des Landes.

Les Francas des Landes 3, Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan Tél. : 05.58.46.33.54

Email : contact@francas40.fr - Site internet www.francas40.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



les francas

L'Association en mouvement

Demande d'adhésion collective 2018

Je soussigné(e), Nom, Prénom et qualité :

agissant au nom de déclare

☐ adhérer à l'Association Départementale des Francas des Landes pour l'année 2018*

et

☐ avoir signé la charte d'engagements partagés*

ou ☐ souhaiter une rencontre pour présenter la démarche* le :

Fait à, le

Signature

Cachet

* cocher la case correspondante

NOM DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT
OU DU MAIRE

E-mail* :

NOM ET ADRESSE DU SECRETAIRE
(pour les associations)

E-mail* :

NOM ET ADRESSE DU TRESORIER
(pour les associations)

E-mail* :

NOM, ADRESSE ET QUALITE DU
CORRESPONDANT PERMANENT
(Adresse du centre de loisirs)

E-mail* :

* à remplir obligatoirement

Tél :

E-mail* :

Les Francas des Landes 3, Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan Tél. : 05.58.46.33.54

Email : contact@francas40.fr - Site internet www.francas40.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Données concernant l'année 2017

Ces données permettront à l'association départementale de construire l'argumentaire qui décrit le poids économique, social et éducatif de nos activités dans le département :

Pour indiquer quel dispositif a été signé par la commune, barrez les mentions inutiles

Projet Éducatif de Territoire	☐ oui	☐ non	Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité	☐ oui	☐ non
Contrat Enfance Jeunesse	☐ oui	☐ non	Animation à la vie locale	☐ oui	☐ non

Merci de compléter les 2 tableaux ci-dessous en notant les effectifs dans les cases correspondantes

Les enfants inscrits sur l'année 2017 :		
- de 6 ans	6 - 11 ans	12 - 17 ans

Le personnel d'encadrement sur l'année :	
Personnel permanent	
Personnels occasionnels diplômés	
Personnels occasionnels non diplômés	
Contrat d'Engagement Éducatif	

Calculer le montant de la cotisation 2018 :

La cotisation de l'organisateur (association ou collectivité locale) comprend deux parties :

(délibération n° 5 - Assemblée générale 2017)

1 - une 1^{ère} partie liée à la démographie. La cotisation est calculée au regard de la population ; il y a sept tranches définies. Elle est forfaitaire et reste stable durant trois ans.

Inférieure à 1 500 habitants	80,00€	Entre 7 501 et 10 000 habitants	399,00 €
Entre 1 501 et 3 000 habitants	160,00 €	Entre 10 001 et 20 000 habitants	479,00 €
Entre 3 001 et 5 000 habitants	240,00 €	Plus de 20 001 habitants	958,00 €
Entre 5 001 et 7 500 habitants	319,00 €		

Nombre d'habitants : _____ Cotisation forfaitaire (1) : _____ €

2 - une 2^{ème} partie liée au nombre de journées enfants réalisées en 2017. La cotisation est fixée chaque année.

Journée/Enfants	Hiver	Printemps	Été	Automne	Noël	Mercredis	TOTAL
avec hébergement							
sans hébergement							
Périscolaire (8h = 1 j/e)							
Total général en nombre de journées enfants (2) :							

0.205 € x _____ journées enfants = _____ €

MONTANT DE LA COTISATION 2018 : (1) _____ € + (2) _____ € = _____ €

☐ Chèque à l'ordre des Francas des Landes joint

☐ Mandant administratif en date du _____

Les Francas des Landes 3, Allée de la Solidarité - 40000 Mont de Marsan Tél. : 05 58 46 33 54

Email : contact@francas40.fr - Site internet www.francas40.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.